



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Feuilleton et préavis

de l'Assemblée

Le mercredi 18 octobre 2023 – N° 69

Neuf heures quarante

Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy

Partie 1
AFFAIRES COURANTES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

- La députée de Saint-François sur le sujet suivant : *Hommage à M. Ismael Sondarjée, jeune professionnel généreux.*
- La députée de D’Arcy-McGee sur le sujet suivant : *Les 15 ans de La Maison Bleue.*
- Le député de Blainville sur le sujet suivant : *40^e anniversaire d’Atelier Altitude.*
- La députée de Verdun sur le sujet suivant : *Hommage à M. David Fennario.*
- La députée de Hull sur le sujet suivant : *10^e anniversaire de Jeunesse Idem.*
- Le député de Jacques-Cartier sur le sujet suivant : *Rendre hommage à feu M. Tim Furlong.*
- Le député de Vanier-Les Rivières sur le sujet suivant : *Souligner le 50^e anniversaire de Fraternité Vanier.*
- La députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré sur le sujet suivant : *Merci et bonne retraite Sergent Dubeau!*
- La députée de Pointe-aux-Trembles sur le sujet suivant : *Salutations à la délégation du Réseau québécois de l’action communautaire autonome.*
- Le député de Terrebonne sur le sujet suivant : *Premier salon Industriel à Terrebonne.*
- La députée de Repentigny sur le sujet suivant : *Hommage à CERESO.*
- Le député de Vachon sur le sujet suivant : *La soupe solidaire à l’école primaire Saint-Joseph.*

DÉCLARATIONS MINISTÉRIELLES

PRÉSENTATION DE PROJETS DE LOI

DÉPÔTS a) **documents**
 b) **rapports de commissions**
 c) **pétitions**

RÉPONSES ORALES AUX PÉTITIONS

INTERVENTIONS PORTANT SUR UNE VIOLATION DE DROIT OU DE PRIVILÈGE OU SUR UN FAIT PERSONNEL

QUESTIONS ET RÉPONSES ORALES

VOTES REPORTÉS

MOTIONS SANS PRÉAVIS

AVIS TOUCHANT LES TRAVAUX DES COMMISSIONS

RENSEIGNEMENTS SUR LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE

Partie 2
AFFAIRES DU JOUR

AFFAIRES PRIORITAIRES

DÉBATS D'URGENCE

DÉBATS SUR LES RAPPORTS DE COMMISSIONS

AUTRES AFFAIRES

I. Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

- 1) Projet de loi n° 28
Loi modifiant la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche et la Loi sur les producteurs agricoles
Présenté par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
le **8 juin 2023**
- 2) Projet de loi n° 32
Loi instaurant l'approche de sécurisation culturelle au sein du réseau de la santé et des services sociaux
Présenté par le ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit le 9 juin 2023
Rapport de la Commission des institutions (consultations) déposé le
14 septembre 2023
- 3) Projet de loi n° 35
Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 21 mars 2023 et modifiant d'autres dispositions
Présenté par le ministre des Finances le **5 octobre 2023**

Étude détaillée en commission

- 4) Projet de loi n° 15
Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace
Présenté par le ministre de la Santé le 29 mars 2023
Rapport de la Commission de la santé et des services sociaux (consultations) déposé le 24 mai 2023
Principe adopté le **31 mai 2023**, et
Renvoyé à la Commission de la santé et des services sociaux
- 5) Projet de loi n° 17
Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif
Présenté par le ministre délégué à l'Économie le 24 mai 2023
Rapport de la Commission de l'économie et du travail (consultations) déposé le 26 septembre 2023
Principe adopté le **27 septembre 2023**, et
Renvoyé à la Commission de l'économie et du travail
- 6) Projet de loi n° 22
Loi concernant l'expropriation
Présenté par la ministre des Transports et de la Mobilité durable le 25 mai 2023
Rapport de la Commission des transports et de l'environnement (consultations) déposé le 26 septembre 2023
Principe adopté le **27 septembre 2023**, et
Renvoyé à la Commission des transports et de l'environnement
- 7) Projet de loi n° 23
Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation
Présenté par le ministre de l'Éducation le 4 mai 2023
Rapport de la Commission de la culture et de l'éducation (consultations) déposé le 8 juin 2023
Principe adopté le **13 septembre 2023**, et
Renvoyé à la Commission de la culture et de l'éducation
- 8) Projet de loi n° 30
Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier
Présenté par le ministre des Finances le 7 juin 2023
Principe adopté le **12 septembre 2023**, et
Renvoyé à la Commission des finances publiques

- 9) Projet de loi n° 31
Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation
Présenté par la ministre responsable de l'Habitation le 9 juin 2023
Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire (consultations)
déposé le 21 septembre 2023
Principe adopté le **26 septembre 2023**, et
Renvoyé à la Commission de l'aménagement du territoire
- 10) Projet de loi n° 34*
Loi visant à moderniser la profession notariale et à favoriser l'accès à la justice
Présenté par le ministre de la Justice le 14 septembre 2023
Principe adopté le 26 septembre 2023, et
Renvoyé à la Commission des institutions
Rapport de la Commission des institutions (consultations) déposé le
4 octobre 2023

* **Recommandation du lieutenant-gouverneur**

- 11) Projet de loi n° 36
Loi sur le recouvrement du coût des soins de santé et des dommages-intérêts
liés aux opioïdes
Présenté par le ministre responsable des Services sociaux le 5 octobre 2023
Principe adopté le **17 octobre 2023**, et
Renvoyé à la Commission des relations avec les citoyens

Prise en considération de rapports de commissions

Adoption

II. Projets de loi publics au nom des députés

Adoption du principe

- 12) Projet de loi n° 190
Loi visant à reconnaître le serment des députés envers le peuple du Québec
comme seul serment obligatoire à leur entrée en fonction
Présenté par le député de Jean-Lesage le **1^{er} décembre 2022**

- 13)** Projet de loi n° 191
Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports afin d'interdire les batailles dans les activités sportives auxquelles des personnes de moins de 18 ans participent
Présenté par le député de Marquette le **8 décembre 2022**
- 14)** Projet de loi n° 192
Loi visant à assurer la santé et la sécurité des élèves en classe en encadrant la qualité de l'air ambiant dans les écoles
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **7 décembre 2022**
- 15)** Projet de loi n° 193
Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne afin de reconnaître le droit à un environnement sain à titre de droit fondamental
Présenté par la députée de Notre-Dame-de-Grâce le **1^{er} février 2023**
- 16)** Projet de loi n° 195
Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur afin de lutter contre l'obsolescence programmée et de faire valoir le droit à la réparation des biens
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **2 février 2023**
- 17)** Projet de loi n° 196
Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin de garantir le droit de recevoir des services de garde
Présenté par la députée de Robert-Baldwin le **14 mars 2023**
- 18)** Projet de loi n° 197
Loi visant à améliorer la qualité des soins par la fixation de ratios dans certains établissements visés par la Loi sur les services de santé et les services sociaux
Présenté par le député de Pontiac le **6 décembre 2022**
- 19)** Projet de loi n° 198
Loi modifiant le Code civil afin d'assurer une plus grande protection aux locataires aînés contre les reprises de logement ou les évictions
Présenté par la députée de Sherbrooke le **21 février 2023**
- 20)** Projet de loi n° 199
Loi visant une meilleure protection du consommateur contre les contrats de crédit abusifs
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **23 février 2023**

- 21) Projet de loi n° 390
Loi favorisant la prise en compte de l'égalité des sexes et de la diversité dans une perspective intersectionnelle dans le processus budgétaire
Présenté par la députée de Mercier le **21 mars 2023**
- 22) Projet de loi n° 391
Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique afin de consacrer le droit à la gratuité des projets pédagogiques particuliers offerts dans les écoles où est dispensé le service de l'éducation préscolaire ou de l'enseignement primaire et secondaire ainsi que de limiter la distance entre les immeubles d'une école à projet particulier
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **16 mars 2023**
- 23) Projet de loi n° 392
Loi concernant la suspension de la délivrance de nouveaux claims miniers et mettant fin à la préséance des droits miniers et gaziers sur les autres usages du territoire
Présenté par la députée de Verdun le **18 avril 2023**
- 24) Projet de loi n° 393
Loi visant à lutter contre le gaspillage alimentaire
Présenté par la députée de Verdun le **6 avril 2023**
- 25) Projet de loi n° 396
Loi modifiant la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations afin d'y prévoir l'atteinte d'une capitalisation de 100 milliards de dollars
Présenté par le député de Marguerite-Bourgeoys le **16 mars 2023**
- 26) Projet de loi n° 397
Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement dispensant des services de l'éducation préscolaire, d'enseignement au primaire ou d'enseignement en formation générale ou professionnelle au secondaire, incluant les services éducatifs pour les adultes
Présenté par la députée de Mercier le **27 avril 2023**
- 27) Projet de loi n° 398
Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique afin de consacrer le droit des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage de recevoir des services éducatifs équivalents à ceux dispensés par l'école
Présenté par la députée de Westmount–Saint-Louis le **20 avril 2023**

- 28) Projet de loi n° 399
Loi modifiant la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec afin d'obliger la Caisse de dépôt et placement du Québec à faire des investissements ayant des impacts sociaux et environnementaux durables et à en rendre compte
Présenté par le député de Maurice-Richard le **27 avril 2023**
- 29) Projet de loi n° 490
Loi renforçant la majorité qualifiée requise pour la nomination et la destitution des personnes nommées par l'Assemblée nationale
Présenté par le député de Nelligan le **18 avril 2023**
- 30) Projet de loi n° 491
Loi visant à modifier la Loi sur les infrastructures publiques afin de soumettre les projets inscrits au plan québécois des infrastructures à un test climat
Présenté par le député de Taschereau le **14 septembre 2023**
- 31) Projet de loi n° 492
Loi visant à lutter contre le gaspillage
Présenté par le député des Îles-de-la-Madeleine le **18 avril 2023**
- 32) Projet de loi n° 493
Loi modifiant la Loi sur l'immigration au Québec pour tenir compte des résidents temporaires aux fins de la planification de l'immigration
Présenté par le député de Nelligan le **10 mai 2023**
- 33) Projet de loi n° 494
Loi modifiant le Code civil afin de rendre sans effet les clauses d'un bail de logement qui tendent à interdire les animaux de compagnie
Présenté par le député de Laurier-Dorion le **25 mai 2023**
- 34) Projet de loi n° 495
Loi visant à lutter contre l'accaparement des terres agricoles
Présenté par la députée de Verdun le **26 septembre 2023**
- 35) Projet de loi n° 496
Loi visant à reconnaître l'amiral blanc en tant qu'insecte emblématique du Québec
Présenté par la députée d'Argenteuil le **9 juin 2023**
- 36) Projet de loi n° 499
Loi établissant un nouveau mode de scrutin
Présenté par le député de Jean-Lesage le **5 octobre 2023**

- 37)** Projet de loi n° 593
Loi modifiant le Code civil afin d'interdire les évictions faites en vue de convertir un logement en hébergement touristique de courte durée
Présenté par la députée des Mille-Îles le **4 octobre 2023**
- 38)** Projet de loi n° 595
Loi proclamant la Journée québécoise de sensibilisation au deuil périnatal
Présenté par la députée de Notre-Dame-de-Grâce le **5 octobre 2023**

Étude détaillée en commission

- 39)** Projet de loi n° 194
Loi instaurant une présomption de consentement au don d'organes ou de tissus après le décès
Présenté par le député de Pontiac le 26 avril 2023
Principe adopté le **9 juin 2023**, et
Renvoyé à la Commission de la santé et des services sociaux

Prise en considération de rapports de commissions

Adoption

III. Projets de loi d'intérêt privé

Consultation et étude détaillée en commission

- 40)** Projet de loi n° 201
Loi concernant la Municipalité de Morin-Heights
Présenté par la députée d'Argenteuil le **20 avril 2023**, et
Renvoyé à la Commission de l'aménagement du territoire
- 41)** Projet de loi n° 203
Loi concernant les fins et les pouvoirs de la Corporation archiépiscopale catholique romaine de Montréal
Présenté par la députée de Westmount–Saint-Louis le **19 avril 2023**, et
Renvoyé à la Commission des institutions

Adoption du principe

Adoption

IV. Motions du gouvernement

V. Crédits budgétaires

VI. Débats statutaires

AFFAIRES INSCRITES PAR LES DÉPUTÉS DE L'OPPOSITION

- 42)** 17 octobre 2023
Motion de la députée de Sainte-Marie–Saint-Jacques

QUE l'Assemblée nationale félicite le gouvernement du Québec pour son entente avec le gouvernement fédéral en ce qui a trait aux sommes provenant du Fonds pour accélérer la construction de logements (FACL);

QU'elle demande au gouvernement de consacrer entièrement les sommes découlant de cette entente à du logement social hors marché, tel que des logements publics, d'organismes sans but lucratif et de coopératives.

Partie 3

PROJETS DE LOI ADOPTÉS

(Projets de loi non sanctionnés)

Partie 4

TRAVAUX DES COMMISSIONS

Le calendrier détaillé des travaux de chaque commission peut être consulté dans le site Internet de l'Assemblée.

COMMISSION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Mandats réglementaires

- Audition d'Hydro-Québec sur le chapitre 5 du rapport de décembre 2022 du Vérificateur général intitulé « Hydro-Québec : maintenance des actifs du réseau de distribution d'électricité ».
- Audition du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, du ministère de la Sécurité publique et du ministère des Transports et de la Mobilité durable sur le chapitre 2 du rapport d'avril 2023 de la commissaire au développement durable intitulé « Adaptation aux changements climatiques : risques liés à l'érosion et à la submersion côtières ».
- Audition du ministère de la Santé et des Services sociaux et des CIUSSS de la Capitale-Nationale et de l'Est-de-l'Île-de-Montréal sur le chapitre 4 du rapport de mai 2023 du Vérificateur général intitulé « Santé mentale : efficacité du continuum de soins et de services pour les usagers ayant des troubles mentaux graves ».
- Audition du ministère de la Santé et des Services sociaux, du CISSS de la Montérégie-Centre et des CIUSSS de l'Estrie-CHUS et de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal sur le chapitre 2 du rapport de mai 2023 du Vérificateur général intitulé « Octroi de contrats de gré à gré : en vertu du décret d'urgence sanitaire, ou pour obtenir des places d'hébergement et de la main-d'œuvre indépendante ».
- Audition du Vérificateur général du Québec sur son rapport annuel de gestion et sur ses engagements financiers.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE ET DES
RESSOURCES NATURELLES

Mandats de l'Assemblée

Consultations particulières :

- **Projet de loi n° 28**, Loi modifiant la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche et la Loi sur les producteurs agricoles (mandat confié le 3 octobre 2023).

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Mandats de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 31**, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (mandat confié le 26 septembre 2023).
- **Projet de loi n° 201**, Loi concernant la Municipalité de Morin-Heights (mandat confié le 20 avril 2023).

COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

Mandats de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 23**, Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation (mandat confié le 13 septembre 2023).

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

Mandats de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 17**, Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif (mandat confié le 27 septembre 2023).

COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

Mandats de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 30**, Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier (mandat confié le 12 septembre 2023).

COMMISSION DES INSTITUTIONS

Mandats de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 34**, Loi visant à moderniser la profession notariale et à favoriser l'accès à la justice (mandat confié le 26 septembre 2023).
- **Projet de loi n° 203**, Loi concernant les fins et les pouvoirs de la Corporation archiépiscopale catholique romaine de Montréal (mandat confié le 19 avril 2023).

COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

Mandats de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 36**, Loi sur le recouvrement du coût des soins de santé et des dommages-intérêts liés aux opioïdes (mandat confié le 17 octobre 2023).

Consultations particulières :

- **Projet de loi n° 36**, Loi sur le recouvrement du coût des soins de santé et des dommages-intérêts liés aux opioïdes (mandat confié le 17 octobre 2023).

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Mandats de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 15**, Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace (mandat confié le 31 mai 2023).
- **Projet de loi n° 194**, Loi instaurant une présomption de consentement au don d'organes ou de tissus après le décès (mandat confié le 9 juin 2023).

Mandats réglementaires

Interpellation :

- De la députée de Robert-Baldwin au ministre responsable des Services sociaux sur le sujet suivant : L'absence de leadership du gouvernement caquiste en matière de protection de la jeunesse au Québec (avis donné le 5 octobre 2023).

COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Mandats de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 22**, Loi concernant l'expropriation (mandat confié le 27 septembre 2023).

Partie 5
QUESTIONS ÉCRITES
*Les questions déjà inscrites paraissent
au feuillet du mercredi*

- 45) M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) – **19 septembre 2023**
Au ministre du Travail

À l'heure actuelle au Québec, les délais auxquels font face les accidentés du travail pour obtenir un rendez-vous médical sont souvent longs. Cela entraîne des retards dans la prise en charge, et par conséquent augmente les risques de douleur chronique et prolonge les délais pour un retour au travail.

Dans ce contexte, permettre aux travailleurs accidentés de consulter directement des chiropraticiens pourrait engendrer des économies substantielles pour la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et dans le réseau de la santé québécois. La diminution des coûts découlerait entre autres de la réduction du temps d'indemnisation, et ceci, tout en respectant la capacité d'accueil des chiropraticiens.

En effet, l'analyse des données ontariennes a démontré que les travailleurs accidentés qui ont initialement consulté un chiropraticien ont bénéficié de périodes d'indemnisation plus courtes par rapport à ceux qui ont consulté un médecin en première ligne. En extrapolant ces résultats au contexte québécois, il est possible d'estimer que si les travailleurs accidentés québécois souffrant de douleur au dos – le siège de lésions le plus fréquent selon l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail – avaient un accès direct aux soins chiropratiques, des économies potentielles de 11,8 millions de dollars annuellement uniquement en indemnités salariales pourraient s'ensuivre. À l'heure actuelle, au Québec, ces patients doivent d'abord obtenir une prescription médicale de leur médecin traitant pour consulter un chiropraticien.

En offrant un accès direct aux soins chiropratiques, nous pourrions ainsi réduire la durée de l'indemnisation pour les travailleurs québécois souffrant de lombalgies. Ceci contribuant non seulement à un retour accéléré au travail, mais aussi à une reprise de la vie normale plus rapide pour le travailleur. Cette approche contribuerait, par une meilleure répartition des ressources, à la réduction des coûts pour le système de la santé. Cette démarche s'inscrit également en conformité avec les paramètres du Plan santé, soit l'interdisciplinarité et de décloisonnement des professions – au bénéfice de l'utilisateur.

Rappelons qu'à la suite d'un accident de travail, la rapidité à laquelle un accidenté reçoit des soins peut lui permettre d'éviter que sa condition s'aggrave et devienne chronique. Les longs délais de consultation peuvent, quant à eux, retarder le retour au travail ou à la vie normale, affectant considérablement la qualité de vie des patients.

La solution est que la CNESST confère aux chiropraticiens, par règlement, le statut de « professionnels de la santé » en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles – pour favoriser l'accès des accidentés du travail aux soins chiropratiques et ainsi éviter un dédoublement de frais pour la consultation d'un médecin et d'un chiropraticien par la suite.

Dans cette perspective, nous interpellons le ministre afin d'obtenir des réponses aux questions suivantes :

1. Le ministre est-il ouvert à permettre un accès direct des accidentés du travail à des soins chiropratiques – notamment afin de permettre un retour plus rapide au boulot, de générer des économies pour l'État et de contribuer au désengorgement du réseau de la santé?
2. Le ministre est-il favorable à l'octroi – par la CNESST – du statut de « professionnel de la santé » aux chiropraticiens, en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles?

46) Mme Zaga Mendez (Verdun) – **21 septembre 2023**

Au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Le 23 mars 2023 marquait le 5^e anniversaire d'un engagement non tenu par le gouvernement du Québec : la création d'un registre public qui permet d'accéder en un seul clic à des informations essentielles en environnement. Ce registre, prévu par la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), à l'article 118.5, est incontournable pour protéger efficacement les droits de la population et favoriser un environnement sain.

En effet, mars 2018 marquait l'entrée en vigueur de la LQE réformée, au terme de trois années de travaux. Améliorer l'accès à l'information environnementale pour le public était un objectif prioritaire de cette réforme. De ce fait, la nouvelle loi prévoit la création d'un registre qui recense les autorisations ministérielles demandées ou octroyées. Ce registre est un gain considérable pour l'accès à l'information environnementale et il constitue une plus-value majeure de cette réforme. Pourtant, 5 ans plus tard, il s'agit du seul volet de la LQE qui n'a toujours pas été mis en application.

Avoir un accès fiable et rapide à des informations clés en environnement est un droit démocratique essentiel. Il s'agit également d'un outil majeur pour protéger les écosystèmes et défendre le droit de toutes et tous à un environnement sain. Concrètement, ce registre en ligne permettrait à n'importe quel citoyen soucieux de connaître les impacts environnementaux associés au développement d'un projet dans son milieu de vie, de le faire en un seul clic. À l'heure actuelle, la procédure d'accès à ces informations est encore trop fastidieuse. Le citoyen doit soumettre une demande d'accès à l'information au ministère, attendre quelques semaines, possiblement tenter un recours auprès d'un tribunal administratif, soit la Commission d'accès à l'information, et dans ce dernier cas attendre assurément plusieurs mois encore avant l'audience.

En mars 2023, le Centre québécois du droit de l'environnement et plus de 80 organisations et personnalités publiques signaient une lettre ouverte pour demander au gouvernement de mettre en place ce registre dans les 30 jours suivants. Malheureusement, cette missive est restée lettre morte.

Dans cette perspective, voici ma question au ministre : quand le gouvernement entend-il instaurer le registre public prévu à l'article 118.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement depuis maintenant 5 ans?

47) **M. Bérubé (Matane-Matapédia) – 26 septembre 2023**
Au ministre de la Santé

En août dernier, en collaboration avec l'Association des chirurgiens-dentistes du Québec, j'adressais à la ministre de l'Enseignement supérieur et au ministre de la Santé des solutions pour contrer la pénurie de dentistes et d'hygiénistes dentaires et améliorer l'accès aux soins buccodentaires en région. La rareté de l'offre en soins dentaires est un phénomène qui accable de plus en plus de Québécois, particulièrement ceux vivant en région. Les temps d'attente imposants et la distance considérable qui sépare souvent les patients de la clinique dentaire la plus près interfèrent avec l'accès aux soins.

Pour contrer la pénurie de dentistes et d'hygiénistes dentaires, nous proposons :

- Que le gouvernement du Québec s'attaque à la problématique de pénurie de main-d'œuvre en soins buccodentaires en attirant la relève en médecine dentaire dans les régions où l'offre est faible par la mise en place d'incitatifs financiers prévus dans l'entente-cadre des dentistes avec le MSSS pour les dentistes pratiquant en région éloignée;

- Que le ministère de l'Enseignement supérieur prévoit dans les critères d'admission des programmes universitaires de médecine dentaire un certain nombre de places dédiées prioritairement aux candidats provenant de régions atteintes par la pénurie;
- Que le ministère de l'Enseignement supérieur augmente et soutienne l'offre de formation en hygiène dentaire dans les cégeps afin de mieux servir l'ensemble du Québec;
- Que le gouvernement accorde un pardon de prêt aux étudiants en médecine dentaire et hygiène dentaire qui choisissent de pratiquer dans les régions rurales et éloignées. De plus, les étudiants en hygiène dentaire devraient avoir accès à des incitatifs tels que le programme de bourses Perspective Québec.

Ma question est la suivante : est-ce que le ministre de la Santé appuie ces mesures et est-ce que son ministère mettra en application sous peu celle relevant de ses compétences?

48) M. Bérubé (Matane-Matapédia) – **26 septembre 2023**

À la ministre de l'Enseignement supérieur

En août dernier, en collaboration avec l'Association des chirurgiens-dentistes du Québec, j'adressais à la ministre de l'Enseignement supérieur et au ministre de la Santé des solutions pour contrer la pénurie de dentistes et d'hygiénistes dentaires et améliorer l'accès aux soins buccodentaires en région. La rareté de l'offre en soins dentaires est un phénomène qui accable de plus en plus de Québécois, particulièrement ceux vivant en région. Les temps d'attente imposants et la distance considérable qui sépare souvent les patients de la clinique dentaire la plus près interfèrent avec l'accès aux soins.

Pour contrer la pénurie de dentistes et d'hygiénistes dentaires, nous proposons :

- Que le gouvernement du Québec s'attaque à la problématique de pénurie de main-d'œuvre en soins buccodentaires en attirant la relève en médecine dentaire dans les régions où l'offre est faible par la mise en place d'incitatifs financiers prévus dans l'entente-cadre des dentistes avec le MSSS pour les dentistes pratiquant en région éloignée;
- Que le ministère de l'Enseignement supérieur prévoit dans les critères d'admission des programmes universitaires de médecine dentaire un certain nombre de places dédiées prioritairement aux candidats provenant de régions atteintes par la pénurie;

- Que le ministère de l'Enseignement supérieur augmente et soutienne l'offre de formation en hygiène dentaire dans les cégeps afin de mieux servir l'ensemble du Québec;
- Que le gouvernement accorde un pardon de prêt aux étudiants en médecine dentaire et hygiène dentaire qui choisissent de pratiquer dans les régions rurales et éloignées. De plus, les étudiants en hygiène dentaire devraient avoir accès à des incitatifs tels que le programme de bourses Perspective Québec.

Ma question est la suivante : est-ce que la ministre de l'Enseignement supérieur appuie ces mesures et est-ce que son ministère mettra en application sous peu celles relevant de ses compétences?

49) M. Bérubé (Matane-Matapédia) – **26 septembre 2023**
À la ministre des Transports et de la Mobilité durable

La région de la Côte-Nord est géographiquement enclavée et le service de traversier est imprévisible. Il y a régulièrement de longues files d'attente pour l'utilisation du traversier et l'amélioration de la fluidité est nécessaire. C'est un enjeu de développement important pour la Côte-Nord. Le projet de construction d'un pont sur la rivière Saguenay fait l'objet d'un consensus régional, mais le gouvernement du Québec tarde à présenter ses études et à confirmer ses réelles intentions quant à sa construction.

Ma question est la suivante : est-ce que le gouvernement du Québec a l'intention de construire un pont sur la rivière Saguenay et si oui, quel est l'échéancier de réalisation?

50) Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) – **27 septembre 2023**
Au ministre de la Sécurité publique

Le 18 septembre dernier, Radio-Canada nous apprenait qu'entre 2017 et août 2023, un total de 112 kilos de fentanyl avaient été saisis à la frontière et à l'intérieur du Canada, assez pour tuer 56 millions de personnes.

À Montréal, le 10 septembre 2023, en une même journée, neuf personnes ont dû être transportées à l'hôpital pour des surdoses, potentiellement liées au fentanyl.

En 2022, selon l'Agence de santé publique du Canada, 541 Québécois sont morts par surdose aux opioïdes; selon Santé Canada, le fentanyl est en cause dans 75 % des morts par surdose depuis 2016. Plus de 350 groupes criminels seraient maintenant actifs sur le marché du fentanyl au pays, selon une note de la Sécurité publique du Canada.

Ces données illustrent pleinement l'ampleur du commerce de fentanyl et de la crise de surdoses qui frappe le pays. Dans ce contexte, mes questions au ministre de la Sécurité publique sont les suivantes :

1. Le ministre peut-il nous partager les données et les études dont il dispose quant à la prévalence, la production et le commerce illégal du fentanyl au Québec?
2. Quelles sont les mesures présentement en place par le gouvernement du Québec, le ministère de la Sécurité publique et la Sûreté du Québec pour lutter contre la production et le trafic illégal de fentanyl au Québec?
3. Le ministre peut-il nous partager un échéancier et un sommaire des actions concrètes qu'il compte mettre en place pour lutter contre la croissance du trafic et de la prévalence du fentanyl, et pour protéger la santé des Québécois et Québécoises?

51) M. Marissal (Rosemont) – **27 septembre 2023**
Au ministre de la Santé

En juin 2021, Santé Canada a approuvé le Trikafta, un médicament révolutionnaire pour les personnes atteintes de fibrose kystique.

Rappelons que la fibrose kystique est la maladie mortelle la plus répandue chez les enfants et les jeunes adultes au Canada. La maladie touche différents organes, mais surtout l'appareil digestif et les poumons. La persistance de la maladie et l'infection chronique dans les poumons finissent par entraîner la mort chez la majorité des personnes qui en sont atteintes.

Une étude canadienne publiée dans la revue *Journal of Cystic Fibrosis* a démontré que l'accès à Trikafta dès 2021 aurait des avantages considérables pour la santé des Canadiens atteints de fibrose kystique. En effet, d'ici 2030, le Trikafta pourrait réduire le nombre de personnes vivant avec une maladie pulmonaire grave de 60 % et réduire le nombre de décès de 15 %.

L'approbation de Trikafta par Santé Canada signifie que les médecins peuvent dorénavant prescrire le médicament à leurs patients atteints de fibrose kystique.

La RAMQ en assure le remboursement depuis septembre 2021 et l'approbation de Santé Canada s'est élargie aux enfants de 6 à 11 ans en avril 2022.

Toutefois, des obstacles restent à surmonter, les enfants de 2 à 5 ans attendent l'examen de Santé Canada concernant l'usage de Trikafta et les coûts des franchises pour le médicament reste excessifs pour les familles.

Ma question au ministre de la Santé : le ministre a-t-il l'intention d'agir afin de réduire les coûts des franchises liées aux médicaments comme le Trikafta et est-il vigilant face à la réponse que donnera Santé Canada afin d'assurer un minimum de délais dans l'accessibilité du médicament, advenant l'élargissement de son usage aux 2 à 5 ans?

52) M. Bérubé (Matane-Matapédia) – **28 septembre 2023**
Au ministre de la Santé

J'interpelle le ministre de la Santé depuis déjà plusieurs années concernant l'implantation des services d'hémodialyse en Matanie et dans La Matapédia. Le service d'hémodialyse est un service vital pour des citoyens de ma circonscription. Malheureusement, ceux-ci doivent parcourir plus d'une centaine de kilomètres à raison de trois fois par semaine pour s'y rendre. On parle d'un trajet d'une heure, autant à l'aller que lors du retour. Les répercussions financières ainsi que sur la famille, la santé et la sécurité de ces patients sont majeures.

Dans l'Est-du-Québec, il n'y a que la Matanie et la Matapédia qui ne dispose pas d'un tel service. En effet, les villes de Rivière-du-Loup et de Rimouski à l'ouest, ainsi que de Sainte-Anne-des-Monts et de Maria à l'est disposent des services d'hémodialyse. Ainsi, seuls les patients de la Matanie et de la Matapédia doivent parcourir autant de kilométrage pour des services nécessaires à leur vie.

En plus d'avoir un impact direct sur la qualité des services offerts aux patients, cette situation démontre une fois de plus la disparité et l'inégalité des services de santé offerts aux patients des régions, comme ceux de la Matanie et de la Matapédia.

Mes questions sont les suivantes :

- Pourquoi le service d'hémodialyse n'est-il pas implanté dans ces deux régions?

- Est-ce que le ministère de la Santé implantera le service d'hémodialyse en centre hospitalier pour les résidents de la Matanie et de la Matapédia et, si oui, quel est l'échéancier?

53) M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) – **28 septembre 2023**
Au ministre de la Santé

À l'heure actuelle, les conseils multidisciplinaires réunissent tous les techniciens et professionnels qui exercent des fonctions directement aux services de santé, aux services sociaux, à la recherche ou à l'enseignement – excluant les médecins, dentistes, infirmières et sages-femmes – et leur principal mandat est de formuler des avis et recommandations directement au conseil d'administration et au PDG de leur établissement de santé. Le dépôt du projet de loi n° 15, Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace, notamment avec la création de l'agence Santé Québec, amènera un changement de paradigme dans le milieu de la santé et des services sociaux. Le projet de loi aura un impact direct sur la gestion participative de l'ensemble des techniciens et professionnels du réseau.

En effet, le projet de loi tel que présenté actuellement propose que tous les conseils professionnels, notamment le conseil multidisciplinaire, émettent désormais leurs avis et recommandations au conseil interdisciplinaire d'évaluation des trajectoires et de l'organisation clinique – lequel inclura médecins, dentistes, pharmaciens, infirmières et des représentants de ces deux conseils multidisciplinaires. Ce conseil interdisciplinaire serait dorénavant la principale instance mandatée à faire directement des recommandations au PDG d'un établissement de santé.

Pourtant, en tant que rouage essentiel des services directs aux usagers, les conseils multidisciplinaires permettent actuellement aux professionnels du terrain d'exprimer leur voix directement aux administrateurs, afin de contribuer et d'influencer positivement les décisions quant aux services offerts et les meilleures pratiques à mettre de l'avant. Cela permet ainsi d'éviter des intermédiaires et d'assurer la neutralité et l'indépendance nécessaires des avis et des recommandations ainsi déposés par le conseil multidisciplinaire.

L'inclusion de ces professionnels de terrain et de leurs expertises à un conseil interdisciplinaire officialise dans la structure le lien direct avec le PDG et les directions concernées. Toutefois, il apparaît important que les conseils multidisciplinaires puissent relever des PDG des conseils d'établissements afin d'assurer cette indépendance et neutralité, sur les divers mandats énoncés. Les conseils multidisciplinaires font office de filtre réel des recommandations des professionnels de la santé auprès du PDG de leur établissement. De toute évidence, il faut préserver une continuité dans le modèle actuel de consultation.

Mes questions sont les suivantes :

- Le ministre reconnaît-il que, par le biais des conseils multidisciplinaires actuellement implantés – constitués de professionnels de terrain dans chaque établissement – un grand travail de collaboration interprofessionnelle est déjà présent et utile dans le réseau?
- Le ministre est-il ouvert à ce que les conseils actuellement multidisciplinaires existants relèvent directement du président-directeur général?

55) M. Grandmont (Taschereau) – **3 octobre 2023**
À la ministre des Transports et de la Mobilité durable

Le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) ainsi que la Ville de Longueuil ont été interpellés à plusieurs reprises par des groupes-citoyens dans le cadre du projet « Écran antibruit » qui devrait longer la 116, le long de la rue Raoul à Saint-Hubert.

À la suite d'une séance d'information concernant le projet le 29 juin dernier, la Ville de Longueuil a tenté de convaincre les citoyens qu'ils devaient mettre leur santé en péril pour que la Ville puisse récupérer les sommes prévues pour l'écran antibruit; pour la construction de parcs, de terrains de soccer et d'une piste cyclable qui longe la 116. De plus, une proposition de taxe sectorielle touchant uniquement 265 résidences serait la seule solution pour que le projet d'écran antibruit se réalise.

De 1998 à aujourd'hui, 25 ans se sont écoulés et ni le ministère ni la Ville ne semble prendre au sérieux la situation. Lors de la phase I, qui était un projet pilote (2014) et pour laquelle le ministère a contribué financièrement, les résidents et les résidentes touchés par les travaux n'ont pas eu à déboursier une taxe sectorielle.

Le ministère a une politique sur le bruit routier qui contient une approche corrective et une approche de planification intégrée. Concernant le mur antibruit aux abords de l'autoroute 116, le ministère a la responsabilité d'entreprendre des mesures correctives, car c'est le ministère qui a transformé le boulevard Sir Wilfrid-Laurier en autoroute 116, ce qui a eu pour effet une augmentation de la circulation. Les futurs travaux sur l'autoroute 30 auront aussi un impact sur le flux de circulation sur la 116. À ce niveau, le ministère a une responsabilité de planification intégrée.

Enfin, il semblerait que depuis l'élection de la CAQ, le MTMD refuse de modifier sa part de financement de 50 % comme d'autres villes ont pu bénéficier à la hauteur de 75 %. Une demande d'accès à l'information, avec le détail du montage financier pour tous les murs antibruit construits depuis 2018, va être soumise de la part des comités-citoyens à cet égard.

Ces mêmes comités ont soumis de nombreuses idées à la Ville de Longueuil et au MTMD :

- Construire le mur en plusieurs phases;
- Aller chercher du financement du fédéral et des compagnies privées installées aux abords de la 116, étant donné qu'elles contribuent à la nuisance par le bruit;
- Diminution de la vitesse sur la partie résidentielle touchée;
- Autofinancement du mur par des panneaux publicitaires;
- Exiger une contribution du CN qui contribue aussi à la nuisance par le bruit;
- À la suite de l'augmentation des coûts de la vie et des coûts de construction, il faudrait peut-être revoir la politique du MTMD pour la construction des murs antibruit.

L'Organisation mondiale de la Santé et l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) ont statué que le bruit est un enjeu de santé publique, que cela a des effets néfastes sur le bien-être et la santé des individus. Dans la situation présente, autant le ministère que la Ville de Longueuil semblent contester cette notion, qui est pourtant très claire selon l'INSPQ.

Mes questions à la ministre des Transports et de la Mobilité durable sont les suivantes :

- Pourquoi aucune solution budgétaire conjointe entre le ministère et la Ville n'a-t-elle été présentée, à la suite d'un règlement d'emprunt qui a été accordé récemment?
- Est-ce que le ministère a reçu une demande de subvention en lien avec la Loi sur la société de financement des infrastructures locales (c. S-11.0102) de la part de la Ville de Longueuil?

- Si partout le bruit est considéré comme un enjeu de santé publique, pourquoi 265 maisons doivent-elles absorber les coûts pour la santé de l'ensemble de la population du quartier? La santé publique n'est-elle pas une compétence provinciale?
- Pourquoi le MTMD ne rehausse-t-il pas son financement auprès des municipalités (75 %) pour atténuer l'impact du bruit sur ses propres routes nationales comme l'autoroute 116?

56) M. Bérubé (Matane-Matapédia) – **17 octobre 2023**
 Au premier ministre

La région de l'Abitibi-Témiscamingue est représentée par trois députés de la Coalition Avenir Québec, soit le député d'Abitibi-Est, la députée d'Abitibi-Ouest et le député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue.

Ma question est la suivante :

Pourquoi le ministre responsable de cette région n'est pas un élu ou une élue de cette région, comme c'est le cas dans les autres régions du Québec?

57) M. Bérubé (Matane-Matapédia) – **17 octobre 2023**
 Au premier ministre

La région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine est représentée par deux députés de la Coalition Avenir Québec, soit le député de Gaspé et la députée de Bonaventure.

Ma question est la suivante :

Pourquoi le ministre responsable de cette région n'est pas un élu ou une élue de cette région, comme c'est le cas dans les autres régions du Québec?

58) M. Zanetti (Jean-Lesage) – **17 octobre 2023**
 Au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Le 22 décembre 2021, le gouvernement adopte un règlement faisant passer la norme journalière de nickel dans l'air de 14 ng/m³ à 70 ng/m³, soit une hausse de 5 fois la norme.

Le 28 avril 2022, malgré une mobilisation citoyenne accrue et l'avis contraire de nombreux experts et regroupements, la nouvelle norme entre en vigueur. La chercheuse mandatée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC) pour évaluer le changement de norme proposait une norme journalière à 40 ng/m³. Or, le ministre opte plutôt pour une norme à 70 ng/m³ (presque le double que ce que proposait la chercheuse), prétextant qu'il s'agit en contrepartie d'une valeur limite, et non d'une valeur cible.

Le 17 décembre 2022, 120 ng/m³ de nickel sont enregistrés à la station Vieux-Limoilou (171 % la norme à 70 ng/m³).

Le 29 décembre 2022, 130 ng/m³ de nickel sont enregistrés à la station Vieux-Limoilou (186 % la norme).

Le 6 janvier 2023, 151 ng/m³ de nickel sont enregistrés, toujours à la station Vieux-Limoilou (216 % la norme).

Le 23 mars 2023, un graphique sur la concentration de nickel est envoyé par le MELCC aux membres du Comité de vigilance des activités portuaires (CVAP). Ce graphique fait état de plusieurs dépassements de la nouvelle norme de nickel entre juin 2022 et janvier 2023.

Le 13 avril 2023, lors de la rencontre du CVAP, un fonctionnaire du MELCC fait une présentation sur la présence du nickel dans l'air ambiant. Les deux dépassements de décembre 2022 y sont discutés en présence de la Directrice des relations citoyennes du Port de Québec.

Le 29 août 2023, le PDG du Port de Québec, Mario Girard, le ministre de l'Environnement, et le maire de Québec, Bruno Marchand, tiennent une conférence de presse au sujet de la qualité de l'air en basse-ville de Québec.

- Lors de cette conférence de presse, le PDG du Port de Québec affirme qu'il n'y a eu aucun dépassement de la norme de nickel dans la dernière année. Or, le procès-verbal de la réunion du CVAP du 13 avril dernier prouve que cette affirmation est fausse.
- Le ministre de l'Environnement ne dément pas l'affirmation du PDG du Port de Québec alors que son ministère a lui-même avisé en avril le CVAP de plusieurs dépassements de la norme de nickel.

Le 21 septembre 2023, Québec solidaire dépose le procès-verbal de la réunion du CVAP du 13 avril dernier et exige des réponses du gouvernement.

Lors de la période de questions, le chef du 2^e groupe d'opposition confronte le premier ministre avec une preuve que le ministère de l'Environnement était au courant des dépassements de la norme de nickel survenus dans Limoilou entre juin et décembre 2022 : le compte-rendu d'une rencontre du Comité de vigilance des activités portuaires (CVAP) tenue le 13 avril dernier, lors de laquelle le MELCC a informé le Port de Québec de ces dépassements.

Le ministre de l'Environnement finit par affirmer qu'il était au courant des dépassements, mais que puisque la question ne lui avait pas été posée directement à la Conférence de presse du 29 août, il n'avait pas cru bon de contredire les prétentions du Port de Québec.

Finalement, l'information que nous avons à ce jour — relatée dans les médias — est que le ministre de l'Environnement n'a envoyé aucun avis de non-conformité ni aucune contravention au Port de Québec pour les trois dépassements survenus en décembre 2022 et en janvier 2023.

À la lumière des éléments portés à l'attention du ministre de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, je souhaite qu'il réponde aux questions suivantes :

1. Le ministre a-t-il à ce jour envoyé des avis de non-conformité ou des contraventions au Port de Québec et/ou aux compagnies transbordant du nickel sur le territoire du Port pour les trois dépassements cités plus haut?
2. Si tel n'est pas le cas, pourquoi le ministre ne fait-il pas respecter la norme sur le nickel qu'il a lui-même instaurée?
3. Quelle est la différence entre une valeur cible et une valeur limite, selon le ministre?
4. La norme pour le nickel établie à 70 ng/m³ est-elle une valeur limite?
5. Le ministre estime-t-il que les trois dépassements de nickel en décembre et janvier derniers sont attribuables aux activités de transbordement de nickel effectuées par la compagnie Glencore (à noter que l'entreprise elle-même reconnaît sa responsabilité, prétextant un bris d'équipement)?

- 59) M. Bouazzi (Maurice-Richard) – **17 octobre 2023**
Au ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

Le 28 septembre dernier, le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie a annoncé le projet Northvolt, continuant sa lancée d'annonces reliées à la filière des batteries. Nous sommes en faveur de l'implantation d'une telle filière au Québec, dans la mesure où les batteries peuvent jouer un rôle dans la réduction des GES au Québec.

Or, encore faut-il pour ce faire que le développement de la filière des batteries soit inclus dans une stratégie plus large visant expressément et explicitement à réduire les GES. On le sait, remplacer chaque véhicule conventionnel au Québec par une voiture électrique n'est pas une solution à la crise écologique, car la moitié de l'impact écologique d'une voiture est due à sa fabrication – ce qui est d'autant plus vrai pour les véhicules électriques dont les batteries nécessitent d'importantes quantités de ressources et d'énergie.

Si les batteries que nous fabriquerons ne sont pas utilisées ici, si elles sont installées dans de gros véhicules comme des Hummer, si elles sont rechargées sur des réseaux électriques encore approvisionnés aux hydrocarbures, ou si elles servent seulement à fabriquer de nouveaux véhicules qui viennent s'ajouter au parc automobile existant plutôt qu'en solution de remplacement; alors j'ai bien peur que cette filière ne permette pas de réduire les GES, ni ici ni ailleurs.

Ma question :

Quelle est la cible de réduction de GES spécifiquement associée à la filière batteries au Québec ? Quelles mesures, conditions ou stratégies le ministre compte-t-il mettre en place pour s'assurer que les batteries que nous produisons permettront réellement de réduire les GES?

- 60) M. Bouazzi (Maurice-Richard) – **17 octobre 2023**
Au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Le 25 septembre dernier, Thomas Gerbet publiait un article pour Radio-Canada annonçant l'intention du gouvernement de ne pas inclure les « plex » ni les maisons dans son futur projet de loi qui vise à coter les bâtiments selon leur performance énergétique. Le cabinet du ministre a en effet confirmé que le projet de loi concernera les bâtiments institutionnels, commerciaux et « le grand résidentiel ».

Pourtant, l'efficacité énergétique des bâtiments est l'un des plus grands défis environnementaux pour le Québec, les bâtiments représentant 10 % de nos gaz à effet de serre. En incluant les plus petites habitations, le système de cotation toucherait un plus large éventail de bâtiments et permettrait d'atteindre plus rapidement une meilleure performance énergétique.

Ma question :

Dans un contexte où le gouvernement cherche à accroître la puissance énergétique du Québec, comment le ministre explique-t-il le choix de ne pas inclure les « plex » ni les maisons dans le système de cotation de la performance énergétique?

61) Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey) – **18 octobre 2023**
À la ministre du Tourisme

Mme Emmanuelle Legault, présidente-directrice générale du Palais des congrès de Montréal, a prévenu le gouvernement du Québec des conséquences qui attendent le Palais si le projet d'agrandissement ne progresse pas.

Elle écrit que « le statu quo condamne le Palais à une lente marginalisation accompagnée d'une diminution marquée des retombées économiques générées, des emplois créés et des recettes fiscales pour les gouvernements ».

Si rien n'est fait, le Palais risque de devenir un centre de « seconde zone », ce qui signifie une perte d'attrait de la métropole pour les rendez-vous internationaux selon la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

Juste cette année, entre les mois de janvier et de juillet, le Palais des congrès de Montréal a dû refuser 52 congrès et événements par « manque de disponibilité ou d'espace ».

Alors que le gouvernement du Québec a déjà dépensé plus de 20 millions pour exproprier les terrains nécessaires, à l'est de la rue Saint-Urbain, est-ce que la ministre peut nous dire ce qu'elle compte faire à la suite du plaidoyer de la présidente-directrice générale du Palais des congrès de Montréal?

Partie 6
PRÉAVIS

I. PRÉAVIS DÉJÀ PARUS

Projets de loi du gouvernement

Projets de loi publics au nom des députés

- a) 12 septembre 2023
Loi visant à rendre accessibles les documents issus de l'enquête menée par le commissaire-enquêteur Bernard Grenier au sujet des activités illégales d'Option Canada à l'occasion du référendum de 1995 – *député de Camille-Laurin*

Projets de loi d'intérêt privé

II. NOUVEAUX PRÉAVIS